

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3265 - Vendredi 26 Octobre 2018 - Prix : 200 Fc

CRISE À ANJOUAN

Salami placé en mandat de dépôt



Salami Abdou gouverneur d'Anjouan

RAPPORT DE LA BANQUE CENTRALE

L'énergie source de redressement de l'économie

LIRE PAGE 3



Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

CHRONIQUE

L'Union dans tous ses états...

Insurrection, résidence surveillée, immunité et suppléance

Passons sur la résidence surveillée, c'est le plus simple. Il s'agit là d'un «machin» non identifié qui n'existe tout bonnement pas dans notre droit. Sachez que les libertés bénéficient de ce qu'on appelle «une réserve de loi». C'est-à-dire qu'une seule autorité est autorisée à en fixer des restrictions et c'est le législateur. Ce n'est que par la suite que ce dernier autorise l'administration ou le juge à les prononcer. Mais voilà, aucune loi dans aucune des 4 Républiques qui se sont succédées jusque-là n'a déjà prévu pareille possibilité. La résidence surveillée est une mesure privative de liberté sans fondement juridique et ce, qu'importe par quel régime elle est pratiquée. Vous remarquerez d'ailleurs que le vocabulaire a changé. Maintenant, l'on parle de contrôle judiciaire, mais ce n'est pas plus satisfaisant. Le contrôle judiciaire, comme son nom l'indique, est une mesure judiciaire. Elle ne peut être ordonnée que par un juge. Puis de toute façon, un contrôle judiciaire aménage la liberté. Jamais il ne peut consister à empêcher intégralement son exercice.

Arrêtons-nous sur l'immunité des gouverneurs. C'est le plus compliqué. Une immunité ne se présume pas. Ou bien elle est prévue, ou elle ne l'est pas. Or, ni la Constitution de 2001, pas plus que celle de 2018 n'ont prévu d'immunité au bénéfice des gouverneurs. D'ailleurs, elles ne prévoient pas non plus d'immunité

ni pour les ministres ni pour le Président de l'Union. Par respect du principe d'autonomie propre aux États fédéraux, cela relevait plutôt des lois statutaires. De celles-ci (impossible d'accéder à la mohélienne) seule la loi statutaire de Ngazidja prévoit une immunité pour son gouverneur. La loi statutaire anjouanaise est muette sur la question de sorte que son gouverneur ne jouit d'aucune immunité. Il peut très bien faire l'objet de poursuite. À l'instar de tous les citoyens, il n'est pas au-dessus de la législation, mais il n'est pas non plus en dessous. Il est sous la seule contrainte des lois et de la justice de la République ou du moins, de ce qui en reste.

Poursuivons par la suppléance. Le chef de l'État a affirmé que : « l'on va procéder à la suppléance du gouverneur, comme le prévoit la Constitution ». Si seulement il avait pu toujours procéder comme le prévoyait la Constitution, nous aurions pu éviter à la République et sa paix sociale beaucoup de déconvenues. Quoi qu'il en soit, autant vous dire Mr le Président qu'il s'agit d'une peine perdue. La suppléance d'un gouverneur n'est envisagée par aucune des deux Constitutions qui semblent être selon les cas d'espèce applicables. Elle est tout simplement impossible. Que ce soit celle de 2001 ou celle de 2018, seul est prévu l'intérim des gouverneurs.

Seulement l'intérim ne peut pal-

lier qu'une vacance ou un empêchement définitif. Le gouverneur est toujours en vie. Il n'a pas disparu, il n'a pas démissionné. Il n'est ni kidnappé ni comateux. Il y a encore un gouverneur élu. Puis même si avec beaucoup d'imagination on devait considérer la résidence surveillée illégale qui le contraint comme un empêchement définitif, ce n'est pas au Président d'en faire la déduction. Les Constitutions réservent ce constat au juge constitutionnel. La suppléance d'un gouverneur est donc inconnue du droit de l'Union. Audelà, la loi statutaire d'Anjouan prévoit la suppléance qu'elle appelle d'ailleurs improprement « intérim » lorsque le gouverneur est en voyage ou empêché provisoirement. Mais là aussi, c'est le gouverneur lui-même qui désigne son suppléant parmi ses commissaires.

En outre, il est vrai que les dispositions finales de la Constitution de 2018 font mention d'une suppléance des gouverneurs. Seulement, il s'agit d'une suppléance très, très, particulière. Elle n'est prévue que pour cette période transitoire et pour un seul et unique cas : la prise de congé (volontaire) du gouverneur en vue de participer à l'élection des gouverneurs. Ce qui n'est évidemment pas le cas ici. La résidence surveillée illégale n'est pas une prise de congé, elle n'est pas volontaire et l'on peine à imaginer mener une campagne cloîtrée dans

sa résidence et surveillée par notre honorable et valeureuse armée républicaine.

Finissons par l'insurrection. Comment dire ? On l'avait prévu. Parfois, le droit n'est pas que compliqué, il est surtout salvateur. Il suffit de s'en tenir à lui pour obtenir unité, solidarité et développement, le tout dans la concorde nationale. Des armes ont retenti dans un chef-lieu de notre République. Mais détrompez-vous, rien ne peut justifier le recours à la force au mépris de la vie et des biens, rien. Cependant, avant d'être celle des institutions, la République est celle des hommes. Avant d'être ceux de la cité, les hommes sont ceux de la nature. Privé de la République et en dehors de la cité, les hommes sont dans la nature sans foi ni loi. L'intérêt général s'efface au profit de l'instinct de conservation de soi.

C'est précisément là que le Droit intervient. Il est là pour mettre des règles dans des rapports qui à l'origine ne connaissent que la loi du plus fort. Il est là pour nous faire passer de la jungle à la cité, d'animaux à citoyens. Le Droit organise la conquête du pouvoir dans l'alternance pour éviter les frustrations. Il régit l'exercice du pouvoir dans un cadre pour contenir les pulsions. Il a une fonction pacificatrice. Enlevez le Droit et observez. Observez les frustrations et les pulsions s'exprimer. Observez le retour à l'état de nature.



Alors nous allons répéter le refrain dont on aurait espéré qu'il ne soit que le tube d'un été.

Il nous faut rétablir l'ordre constitutionnel. Il nous faut nous conformer à la légalité républicaine. Il faut nous en tenir à ce qui fait consensus et l'améliorer de manière inclusive. Offrons des conditions décentes et un procès aux détenus. Gouvernons avec comme boussole l'intérêt supérieur de la Nation. Jugeons avec la balance. Écoutons s'exprimer les citoyens, laissons la presse rapporter, exhortons l'opposition à proposer, qu'elle abandonne la posture. Retrouvons raison et lucidité, droit et justice. Consolidons l'Union des Comores, parce que vraiment... quelle belle idée, ce fut !

Mohamed Rafsandjani

Doctorant en droit public
Chargé d'enseignement à
l'Université de Toulon

A Mayotte, 7 insurgés demandent l'asile politique

La médina a été libérée mais la menace planait avec les insurgés toujours en cavale. Comment ont-ils pu échapper à la vigilance des forces armées qui avaient pourtant encerclé la ville ? Une question que l'on se pose depuis samedi dernier. Le ministre de l'Intérieur français, Christophe Castaner a déclaré au parlement français que les sept insurgés sont présents à Mayotte et ont demandé l'asile politique.

Il a fallu attendre mercredi pour que le suspens soit levé. Les insurgés sont bel et bien arrivés à Mayotte où ils se seraient immédiatement présentés aux forces de l'ordre. C'est le ministre français de l'intérieur, Christophe Castaner, qui l'a confirmé lors de la séance de questions réponses au parlement français. Selon lui, « une enquête approfondie est conduite en lien avec les autorités des Comores pour comprendre d'abord ce qui s'est passé afin de situer les responsabilités dans les actes commis à Anjouan ». Cela leur permettra de décider si oui ou non, ils leur accorderont l'asile politique.



Au moment des affrontements, les autorités avaient engagé des pourparlers pour que les insurgés rendent les armes. En échange, pas de poursuites judiciaires à leur encontre. Après l'échec des pourparlers, la sécurité a été renforcée au niveau des frontières. Mais cela n'a pas empêché les insurgés de se rendre à Mayotte. Quelle que soit l'issue de l'enquête et les conclusions qui en seront tirées, le désarmement de la milice reste tout de même un sujet préoccupant. Le fait

que des civils possèdent illégalement des armes constitue un réel danger.

L'Etat comorien a repris le contrôle de la Medina de Mutsamudu mais les autorités se disent disposées à faire preuve de clémence à ceux qui rendront les armes. Pour affirmer la présence de ces milices sur le « sol français », Christophe Castaner dit avoir suivi avec son collègue des Affaires Etrangères, Jean-Yves Le Drian, « avec une grande attention ces évé-

nements et ces violences qu'a connu l'île d'Anjouan ces derniers jours ». Ce dernier a précisé notamment que certains insurgés se seraient rendus à Mayotte et se seraient présentés immédiatement aux forces de l'ordre. « Une enquête approfondie est conduite évidemment », a-t-il insisté.

Précisant qu'il parlait au nom de son collègue des Affaires Etrangères, Le Drian, Castaner dit vouloir comprendre ce qui s'est passé. Sur les lignes de Massiwa, un quotidien comorien, on lit que le ministre de l'Intérieur français a dit vouloir « examiner la demande des insurgés, tout en maintenant le dialogue diplomatique avec Moroni, sans oublier la sécurité de Mayotte ». Répondant au député mahorais, Mansour Kamardine, Castaner dit avoir demandé aux forces de l'ordre de faire en sorte que « ces personnes » soient entendues.

N'ignorant pas les relations

diplomatiques tendues entre les deux Etats, Castaner a insisté sur l'enquête menée tout en garantissant la sécurité des habitants de Mayotte. Au même moment, l'armée comorienne continue de fouiller les maisons une à une dans l'espoir de mettre la main sur les armes. D'une autre source, les insurgés seraient partis emportant avec eux cinq armes, des Kalachnikovs. Pour rappel, l'île d'Anjouan a été le théâtre de violents affrontements entre des "rebelles" armés et les forces de l'ordre comoriennes en début de la semaine dernière. Affrontements qui ont fait deux morts et quatre blessés. Au commandement de ces affrontements, le procureur de la République a cité des autorités insulaires dont le Gouverneur Abdou Salami Abdou et le secrétaire général du gouvernement.

Binti Mhadjou



Pharmacie de garde
Pharmacie Yassine: 365 53 32

CRISE À ANJOUAN

Salami placé en mandat de dépôt

Accusé de rébellion, port d'armes illégales, entrave à la circulation, telles étaient les accusations portées au début par les autorités au Gouverneur Salami. En plus de ces trois chefs d'accusation, la cour de sûreté de l'Etat vient de rajouter deux autres à savoir « sécession » et « meurtre ».

Sans beaucoup de surprise la décision de la cour de sûreté de l'Etat a décidé d'inculper le chef de l'exécutif d'Anjouan. Accusé de cinq chefs d'inculpation, le Gouverneur Abdou Salami vient d'être placé en mandat de dépôt par le juge d'instruction auprès de la cour de sûreté de l'Etat. Selon les sources, son lieu d'incarcération ne serait pas

connu. Depuis le déclenchement des émeutes à Anjouan lundi 15 octobre dernier, les autorités se sont acharnées sur le premier magistrat de l'île l'accusant d'être à l'origine de cette insurrection confinée dans la médina de Mutsamudu.

Dans une vidéo postée sur les réseaux sociaux, le Dr Abdou Salami Abdou a pourtant clamé son innocen-

ce tout en avouant avoir organisé avec son exécutif une marche pacifique. Après la diffusion de la vidéo, le premier élu d'Anjouan s'est rendu aux mains des forces de l'ordre. Quelques temps après sa première audition par les forces de l'ordre, les autorités centrales ont continué à l'accuser « à tort ou à raison » d'avoir donné des armes aux insurgés qui ont pris d'assaut la

médina de Mutsamudu, chef-lieu de l'île d'Anjouan pendant six jours et ayant fait 2 civils morts et 4 blessés dont 2 militaires.

En milieu de semaine, le commissaire du Gouvernement près la cour de sûreté de l'Etat et procureur de la République, Mohamed Abdou avait insisté que le Gouverneur n'échapperait pas à la justice car il n'avait pas d'immunité. Ainsi tout s'explique. Après Salami qui sera le prochain ?

A.O Yazid

SÉMINAIRE

Orienter l'action du gouvernement vers le numérique



Le gouvernement de l'Union des Comores a organisé hier jeudi, un séminaire gouvernemental sur l'économie numérique. Un atelier qui doit permettre de mesurer et d'orienter l'action du gouvernement en vue d'atteindre les objectifs de croissance économique et de développement humain.

Orienter et impliquer davantage l'action du gouvernement dans le numérique, la requête a fait l'objet d'un séminaire. Tenu hier jeudi, la rencontre a été honorée par les autorités de l'Etat, des opérateurs économiques du pays et les consommateurs des TIC aux Comores. L'objectif est de sensibili-

ser les autorités gouvernementales sur les enjeux et opportunités du numérique pour le pays, adopter une feuille de route sur des mesures à fort impact, à court et à moyen terme pour le numérique dans le pays, et faire des autorités gouvernementales, des promoteurs de la transition vers le numérique.

« Ce séminaire devra nous permettre de mesurer et d'orienter notre action, en vue d'atteindre les objectifs de croissance économique et de développement humain, qu'attendent nos compatriotes », a déclaré le président Azali Assoumani. Instauration la bonne gouvernance, la transparence dans la gestion des affaires publiques, l'Etat de droit, consolider la démocratie et faire du numérique, un levier du développement économique du pays semblent être les priorités des autorités.

« L'économie numérique est aujourd'hui devenue un vecteur de

croissance, de productivité et de compétitivité des entreprises et des pays et contribue, à diverses échelles, à leur croissance, en raison de son effet direct ou indirect sur le système productif. Nous devons donc être à ce grand rendez-vous de l'économie numérique qui est en plein essor dans le monde entier et en faire un des outils de l'urgence de notre pays à l'horizon 2030 », a expliqué le président de la république. Pour relever ces défis, le chef de l'Etat appelle l'opérateur historique, Comores Télécom à œuvrer encore davantage pour fournir de meilleurs services, en capitalisant son contrat avec Comores Câbles, en permettant aux usagers l'accès à la fibre optique, à la maison, pour la télévision, l'internet et le téléphone fixe, à des tarifs abordables.

« Le pays a franchi un pas dans le monde numérique. Maintenant, il

ne reste que l'apport du gouvernement pour faire du numérique, un levier pour le développement économique du pays », avance Hamidou Mhoma, le président de l'Association Comorienne des TIC. Ce dernier a montré que les Comores se trouvaient au même pied d'égalité que les autres pays de la région pour ce qui est du monde numérique. « Nous devons mettre en place un fonds pour les jeunes dans le secteur. Aujourd'hui, nous avons des jeunes qui font des applications mobiles et il est temps qu'on leur fasse confiance car ils ont le talent ». Quant au directeur technique de l'Autorité Nationale de Régulation des TIC (ANRTIC), il appelle le pays à se doter d'une stratégie pour rendre visible le numérique dans le pays.

Mohamed Youssouf

RAPPORT DE LA BANQUE CENTRALE

L'énergie source de redressement de l'économie

L'économie comorienne s'est légèrement redressée avec un taux de croissance de 3% en 2017 après 2.2% en 2016. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la moyenne africaine serait de 2.7% en 2017 après 1.4% en 2016. L'institution internationale atteste une inflexion positive de l'activité économique. Pour le Gouverneur de la Banque centrale, Dr Younoussa Imani, cette évolution est due en partie à l'amélioration significative de l'offre énergétique qui a permis une reprise des activités des PME et des TPE locales.

Une croissance économique considérable, c'est la première remarque que fera le Gouverneur de la Banque Centrale des Comores, Dr Younoussa Imani. Contrairement à la Chine, l'Inde et Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), principales zones économiques en forte croissance, la croissance économique des Comores n'est pas à négliger. Une situation qui dépend en majeure partie de l'offre énergétique. Entre 2015 et 2017, l'évolu-

tion de la Croissance Economique est passée de 1% à 3%. Le rapport annuel présenté par le Gouverneur de l'institution montre qu'entre 2016 et 2017, les sources de cette croissance sont en majeure partie marquées par une hausse de la consommation publique avec des recettes intérieures passant de 39.6 milliards fc à 56.6 milliards, par la hausse de la consommation privée axée sur la fourniture régulière de l'électricité et la hausse de l'envoi des fonds par la diaspora, la hausse des investissements privés avec une hausse des crédits à l'économie allant de 75 milliards à 79 milliards soit plus de 5.8%, la hausse des investissements publics avec 7.5 milliards fc à 12.4 milliards fc de financement interne et 20.5 milliards fc à 26.8 milliards fc de financement externe et la hausse des exportations passant de 26.2% soit plus de 17.6 milliards fc.

Pour ce qui est de l'inflation, le rapport présenté montre une baisse de 1.8% en 2016 et 1% en 2017. Cette baisse est liée en partie à la baisse des prix du carburant et de certains biens et services, de la baisse du prix des Télécommunications

avec l'arrivée du 2ème opérateur (Telma) et la baisse des coûts de transport aériens avec l'arrivée des nouvelles compagnies. Les recettes totales de la Banque centrale des Comores sont par contre en hausse avec 71%, tout comme les dépenses courantes et les dépenses capitales respectivement de plus de 41.5% selon les graphiques. Le Dr Younoussa Imani se félicite et explique que les résultats varient en fonction des réserves en devises. « Plus nous avons de devises, plus nous avons de recettes », a-t-il lancé. Il rappelle en outre que cela dépend aussi des aides et des exportations. « Plus nous avons des aides et des exportations, plus nous avons plus de résultats et recettes », a-t-il rajouté.

Le rapport montre que ces résultats dépendent à 90% des intérêts reçus sur les avoirs extérieurs. Entre 2015 et 2017, les résultats de la BCC sont passés de 257 millions à 401 millions. En 2016 par contre, les résultats étaient de 477 millions grâce à une aide budgétaire « exceptionnelle » reçu en 2015. Le Gouverneur de la BCC s'est aussi félicité car entre 2000 et 2017, le



Younoussa Imani gouverneur de la Banque centrale

nombre d'agences est passé de 4 à 124, le nombre de déposants de 329 à 552 en 2017, le nombre d'emprunteurs de 2644 en 2000 à 60 551 en 2017 et le nombre de GAB dans tout le territoire, de 24 en 2017 contre 4 en l'an 2000. Actuellement, le défi de la BCC est de voir comment augmenter l'offre de crédit, comment répondre aux demandes insatisfaites de crédits pour le secteur privé, le secteur productif et les jeunes entrepreneurs.

La BCC veut aussi réduire le risque bancaire et rétablir la confiance entre les banques et le secteur privé et cherche aussi à moderniser le système de paiement. A cet effet, elle promet d'organiser un séminaire qui regroupera le secteur privé, le secteur bancaire et la justice. Elle est aussi en train de mettre en place un projet de modernisation de système de paiement national.

A.O Yazid

JOURNÉE DES NATIONS UNIES

Objectif : enraciner le développement durable

Pour la journée de l'Onu, le représentant de l'Unicef aux Comores a lu le message du Secrétaire général, Antonio Guterres: « La Journée des Nations Unies marque l'anniversaire de notre Charte fondatrice, texte historique qui incarne les espoirs, les rêves et les aspirations des peuples des Nations Unies ».

Célébrée à Moroni comme partout dans le monde, la journée a mis l'accent sur les objectifs de développement durable. Une façon pour le Système des Nations Unies de réaffirmer son engagement à sauver la planète, « ne laisser personne de côté et à défendre la dignité de chacun et de tous, en tant que nations unies ». Le développement durable au cœur des politiques nationales de développement à tous les niveaux, depuis l'adoption

de l'agenda 2030 pour le développement durable. C'est ce qu'a laissé entendre Dr Marcel Ouattara au cours de son allocution lors de la journée mondiale de l'Onu, célébrée en zone rurale pour la première fois dans le pays.

L'objectif est de porter haut, les valeurs fondatrices de l'agenda 2030 afin de ne « laisser personne pour compte ». Le choix de Simbousa traduit la volonté des Nations unies à jouer son rôle dans le bien être des peuples. La coopération entre les Comores et les Nations unies se décline sous divers aspects notamment le plan cadre pour l'aide au développement (UNDAF 2015-2019), révisé conjointement et qui a été étendu jusqu'en 2021. Cette journée est une occasion de passer en revue les projets financés par le SNU.

Il s'agit entre autre de l'autono-



Célébration de la journée des Nations Unies,

misation des communautés rurales à travers des appuis techniques et des infrastructures adaptées, ou encore l'appui technique pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Dans le domaine de la santé, on

apprend que le taux de vaccination dite de routine est passé de 75 % à 80% grâce à l'appui de l'organisation. Cette année, la promotion de la biodiversité a eu une place de choix lors de la journée dédiée au Snu.

Cela s'illustre à travers l'élaboration participative de la loi sur les aires protégées. Le texte, adopté en conseil des ministres, attend d'être introduit à l'hémicycle pour adoption.

Compte tenu de la situation actuelle à travers le monde, caractérisé par des conflits, le secrétaire général Antonio Guterres a entamé des réformes pour pérenniser la paix. La coopération bilatérale avec les Nations unies n'a pas cessé d'apporter ses fruits. Une annonce a été faite ce 24 Octobre pour la mobilisation de plus 20 milliards de nos francs pour « permettre à plus de 450 000 citoyens comoriens d'avoir accès à l'eau ».

Binti Mhadjou

5E FORUM AMBITION JEUNE

Les Comores seront représentées par une délégation de quatre personnes

La présidente de Synergie jeune, Farida Ahmed Djalim, avec une délégation de quatre femmes et un invité d'honneur, Mme Laila Said Hassane, directrice le Meck Moroni seront bientôt à la Réunion. Synergie participera à la 5e édition régionale d'«Ambition jeune» qui élit le meilleur porteur de projet et le meilleur jeune entrepreneur, et au grand forum sur le développement durable organisé par le club export de Réunion.

L'île de la Réunion abritera la cinquième édition du programme « Ambition jeune » du 21 au 23 novembre. Dans un entretien

avec La Gazette, la présidente de Synergie jeune Comores, Farida Ahmed Djalim montre que, comme chaque année, nous avons le concours de meilleur entrepreneur de la région de l'océan indien, et le meilleur porteur de projet. L'occasion pour les Comores de montrer leur talent en matière de création et d'investissement.

« En 2005, on a eu le prix régional de meilleur entrepreneur, avec la farine de sagou. En 2016, au dernier concours régional nous avons encore remporté le prix », a-t-elle rappelé. « Cette année il y'aura des épreuves un peu difficiles, car il y a ce qu'on appelle un elevator speech de 90 secondes et c'est le public qui va désigner, et non les cinq jurys

des pays régionaux », a précisé la présidente de Synergie Jeune Comores.

Les lauréats comoriens se "préparent bien" surtout au niveau du coaching pour pouvoir respecter les 90 secondes. « J'ai confiance en mes candidats », a confié Farida Djalim qui fait appel au soutien du Gouvernement en plus de celui de la Coopération Française, qui ne ménage aucun effort pour soutenir « à cœur ouvert » les lauréats comoriens chaque année. Pour cette édition, les Comores seront représentées par une délégation de quatre personnes dont la directrice de la Mutuelle d'Epargne et de Crédit ya Komor (Meck), Mme Laila Said Hassane qui fera partie des membres



du jury.

La cheffe de la délégation et coach des quatre candidats, Farida Djalim a confirmé sa candidature aux élections régionales du bureau. « Je considère que notre pays a beaucoup participé aux épreuves au niveau régional et nous avons remporté pas mal de prix, il est temps que le pays présente un can-

didat. C'est pourquoi je me suis inscrite aux élections du président du bureau régional, j'espère gagner les élections, et mon premier combat sera d'organiser la 6ème édition dans notre pays pour l'année prochaine ».

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)

CONSEIL DES MINISTRES

La crise anjouanaise au menu

ministres. Plusieurs points étaient au menu de cette discussion hebdomadaire présidée par le chef de l'Etat. La première, sans surprise, les événements survenus ces derniers jours sur l'île d'Anjouan. Pour rappel, l'île a été le théâtre d'échauffourées entre civils armés et forces de l'ordre. Le directeur de cabinet chargé de la Défense, Youssoufa Mohamed Ali, a dressé un rapport des derniers événements survenus sur l'île de Ndzuani la semaine dernière.

Le porte parole du gouvernement, Mohamed Daoudou a montré que le chef de l'Etat a ordonné la poursuite des recherches sur l'île, des armes aux mains des civils. Et en vue d'identifier les personnes détentrices d'armes à feu sur l'île, le chef de l'Etat a réclamé également l'arrestation des assaillants armés qui ont pris

en otage la ville de Mutsamudu.

Sur un tout autre point, le ministre des Finances et du Budget, Saïd Ali Said Chayhane, a présenté au conseil l'approbation du projet de loi des Finances 2019. Un projet qui doit être soumis incessamment à l'Assemblée de l'Union. Le Conseil a loué le travail accompli par le ministre et son équipe sachant qu'il a pu tenir compte des besoins du pays, en matière d'investissements pour arriver à mettre le pays sur la voie de l'Emergence, prônée par le chef de l'Etat d'ici 2030. Mohamed Daoudou a rappelé que le Conseil a demandé au ministre de convoquer à nouveau ses techniciens en début de semaine pour une dernière étude approfondie.

S'agissant du ministre de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme, Mohamed Chatur El-

Badaoui, il a présenté un projet portant sur l'aménagement des villes et villages des Comores, conformément aux besoins de la population en matière de construction, pendant que le secrétaire d'Etat chargé de la Coopération auprès du ministère des Affaires étrangères, Djoumoi Saïd Abdallah, a présenté les préparatifs sur des formations et le séminaire prévu sur l'économie bleue dans le pays. La révision du code de la pêche a été présentée par Moustadroine Abdou. Ce dernier a fait part également des travaux réalisés sur les études pétrolières engagées dans le pays. Le conseil lui a demandé de poursuivre ces études et suivre de près les travaux.

Ibnou M. Abdou



Youssoufa Mohamed Ali directeur de cabinet en charge de la défense

Les événements survenus la semaine dernière dans l'île de Ndzuani figuraient parmi les principaux points abordés mercredi après-midi à Beït-Salam lors du conseil des Ministres. Le projet de loi de finances 2019, et l'aména-

ment des villes et villages des Comores ont été également passé en revue.

Comme à l'accoutumée, s'est tenu mercredi dernier en fin d'après-midi, le conseil des

FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES, FORMATION

Un match de qualité dépend de la qualité de l'arbitrage

Actuellement à Moroni, les arbitres comoriens d'élite (Fifa) suivent une formation théorique et pratique, d'une durée de 5 jours. Les cours, très intensifs, sont dirigés par deux instructeurs internationaux dépêchés par la Fifa. Le Rwandais Ntaguugira Célestin s'occupe de la technique et le Djiboutien Mohamed Houssein, du physique. Les stagiaires, exclusivement masculins, représentent les trois ligues insulaires : Moili (4), Ndzuwani (8), Ngazidja (14).



Instructeurs de la Fifa Ntaguugira (Rwanada) et Mohamed (Djibouti)

La Fédération de Football des Comores est-elle allergique à la politique du genre ? « C'est une formation des arbitres-Fifa, central et assistant. Ce regroupement national débute du 24 au 28 octobre 2018. La formation est scindée en deux parties distinctes : théorie et physique, sous la houlette des deux instructeurs internationaux, un Rwandais et un Djiboutien. Ils sont épaulés par 4 instructeurs locaux », explique Fundi Jo, un des instructeurs. Deux évaluations harmoniseront l'encadrement.

La première, éliminatoire, s'effectuera au début de la formation. La deuxième, diplômante, après la formation. « Nous focalisons la formation sur les lois du jeu et l'analyse Vidéo, caractérisée par les tacles, faute tactique, faute des mains, les incidents dans la surface de réparation et les hors-jeu, les placements, déplacements et positionnements des arbitres centraux et des arbitres

assistants », explique Ntaguugira Célestin. L'instructeur Dr Moussa précise : « Ce matin, ces arbitres de la Fifa ont passé deux genres de test physique : la vitesse et l'endurance ». Les arbitres centraux s'adonnent au sprinter, et les assistants, à la course de longue distance. Ces exercices doivent s'effectuer sur le terrain. Ils sont axés sur des situations qui se passent pendant le

match.

Hier au stade de Moroni, les instructeurs comoriens, Dr Moussa, Elamine Ali, Fundi Jo et Le Dtn Zeodine, sous l'œil vigilant du Djiboutien, ont alterné deux séquences, sprinter/endurance et récupération. La révélation de Petamed, élément du Croissant rouge, suscite la frayeur : « Nous avons secouru des blessés relative-

ment graves : des déchirures musculaires au niveau de la cuisse et un évanouissement. C'est la conséquence d'un manque d'entraînement. Ils sont adultes, ils doivent faire attention ». Ces trois malheureux sont systématiquement éliminés de la formation. Trois autres se sont retirés pour des ennuis musculaires.

« Ce n'est pas surprenant. Des arbitres recalés, c'est une réalité. La situation existe dans tous les pays. Ils doivent se préparer pour l'année prochaine », apaise Célestin. Les 23e homme sur le terrain doivent s'entraîner comme les joueurs car ils vivent les mêmes situations physiques et psychologiques sur le terrain. La lecture du jeu, ou encore la gestion du match, ne relèvent pas uniquement des coachs. Cela doit préoccuper aussi les arbitres. Un match de qualité dépend de la qualité de l'arbitrage. A la fin de la formation, une évaluation, tests vidéo et écrits, sera opérée.

Bm Gondet

CULTURE

Chucky Mistares annonce la sortie de son album dans 3 mois

« Meilleur artiste comorien » aux Voix de l'Océan indien en 2016, le très "swagg" Chucky Mista Res a annoncé la sortie de son prochain album dans 3 mois. 14 titres composeront cet album dont 2 extraits sont déjà connus du public. Après "Wufitina" et "Dopvi yeka tsidami", le rappeur Chucky Mista Res revient avec 12 autres titres dans le style qu'on lui connaît.

Celui qui tend à s'imposer avec son style singulier a annoncé la sortie de son prochain album dans 3 mois. Le hip hop, il baigne dedans depuis sa plus tendre enfance : « C'est en 2001 que

j'ai commencé à écrire mes couplets de Freestyle. En 2003, je me suis lancé de la danse Hip- Hop avec mon groupe Invincible Armada. C'était le meilleur groupe de danse de l'époque », se rappelle-t-il. En 2013, il rejoint le label Watwanya qui lui propose de participer au Watwanya Session, une compile qui regroupe de jeunes artistes.

Chucky se démarque très vite avec son tube « Mi Nde Kina ». Le public découvre un jeune homme talentueux au style et au look original, et tout de suite accroche. « En 2014, j'ai sorti ma première mixtape intitulée « Chucky One » avec 12 titres. Grâce à ce premier, je me suis

fait un nom au bled et à l'étranger ». Avec « Yapvoraha », sa deuxième mixtape sortie en 2015 avec son groupe de l'époque le « Gang Swagg », Chucky s'impose sur la scène rap. « Avec cette mixtape, j'ai eu un trophée en 2016. Celui de meilleur projet Rap ».

Après sa participation aux Voix de l'Océan indien à la Réunion en

novembre 2016, le jeune rappeur est élu meilleur artiste comorien. « Dès mon retour au bled, j'ai sorti un freestyle sous le thème "Tsiyo". C'est un genre d'instrumental et dessus, je m'amuse avec mon public », explique le jeune rappeur d'Iroungoudjani. Avec son mentor Cheikh Mc, il participera au concept Watwaniya Soroda, entouré

d'artistes de renom tel Dadiposlim ou encore Da Most Wanted. Chucky a assuré la première partie du concert de Cheikh Mc en France puis à Madagascar. Dans 3 mois, il sortira son album qui présage un franc succès. Les 2 extraits sortis ont déjà leur public.

Nassuf Ben Amad (Stagiaire)



APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

Ouverture du marché des fournisseurs d'accès et de services Internet en l'Union des Comores.

Dans le cadre de la libéralisation du marché des communications électroniques en l'Union des Comores, l'ANRTIC souhaite consolider et pérenniser l'environnement concurrentiel existant en introduisant des acteurs susceptibles de compléter l'offre des opérateurs par des services complémentaires.

Pour cela, l'ANRTIC s'est doté des outils réglementaires et techniques nécessaires pour accueillir toutes les personnes physiques ou morales souhaitant s'établir comme fournisseur d'accès et de services internet notamment, l'arrêté N°18/010/MPTPNTIC/CAB portant fixation des taxes de constitution et de traitements de dossier des opérateurs soumis au régime de déclaration en Union des Comores. L'ANRTIC exhorte les intéressés à envoyer leurs manifestations d'intérêt en précisant le type de service qu'ils envisagent de fournir à partir de la liste ci-dessous :

1. La fourniture de services Internet dans le cadre de réseaux indépendants (autonomes);
2. Fourniture d'un accès Internet au public à l'aide d'installations fournies par Comores Telecom et / ou TELCO SA;
3. Fourniture de services Internet pour des groupes fermés d'utilisateurs à des clients spécifiques (banques, hôtels, universités, hôpitaux, etc.), à l'aide d'installations fournies par Comores Telecom et / ou TELCO SA.

Pour toutes informations complémentaires, les intéressés sont priés de s'adresser à l'adresse suivante ou prendre contact à partir des numéros mis à disposition :

ANRTIC Moroni - Oasis Grande Comore
Contact ANRTIC: contact@anrtic.km
Tel: 00 269 337 08 92 ou 00 269 334 13 76

Déclaration de la société civile sur le dialogue inter comorien

Moins d'un mois après le début du dialogue-inter-comorien, qui avait commencé le 14 septembre 2018 sous la facilitation de l'Union africaine, le contexte politico-institutionnel ne cesse de se dégrader.

Le 2 octobre 2018, le dialogue a été suspendu suite au retrait de l'Union de l'opposition de la table des négociations au motif que ses revendications ne sont pas prises en considération par le gouvernement. Il s'agit de :

- La participation de la société civile au dialogue en tant qu'entité autonome

- L'implication de l'Union africaine en qualité de médiateur

- L'absence de progrès significatif sur les mesures d'apaisement proposés par les parties au dialogue de manière consensuelle

- Le maintien de l'immunité parlementaire de députés de l'opposition dont certains faisaient partie de la délégation de l'opposition au sein du dialogue inter-comorien

- La persistance des mesures de démantèlement de l'autonomie des îles (confiscation des recettes des îles autonomes,)

- La libération des prisonniers politiques

Après plusieurs jours de tractations, la participation de la société civile au dialogue inter-comorien est acquise. La société civile est reconnue comme un interlocuteur à part entière des pouvoirs publics (union et opposition) à même d'influer sur les décisions concernant l'avenir du pays.

Nous avons salué la sagesse des autorités politiques pour avoir reconnu la nécessité de donner au dialogue, un caractère inclusif. Cependant, force est de constater que la reprise des négociations, le 17 octobre 2018, s'est faite sans la délégation de l'Union de l'opposition qui soutient que les conditions et principes ci-cités, devant permettre la tenue du

dialogue ne sont toujours pas respectés (les mesures d'apaisement qui constituent un préalable à la poursuite du dialogue ne sont pas mises en application ; l'immunité parlementaire des trois (3) députés de l'opposition dont deux (2) qui faisaient partie de la délégation de l'Union de l'opposition a été levée le 3 octobre 2018 ; les représentants de la mouvance présidentielle refusent d'engager une médiation de l'Union africaine, ce qui exclut toute possibilité de poursuivre le dialogue).

Malgré l'absence de l'Union de l'opposition dont les partis représentent plus de 60% des électeurs comoriens, la délégation de la mouvance présidentielle persiste à poursuivre les discussions avec d'autres partis qui se réclament de l'opposition mais n'ayant pas été présents au début du processus. Une attitude qui remet en cause le format des négociations mis en place avec la facilitation de l'Union africaine et détourne le caractère inclusif du dialogue.

La situation conflictuelle qui a prévalu ces derniers jours à Anjouan nous interpelle. Les affrontements entre l'armée et les insurgés font état de morts et de plusieurs blessés graves. La présence d'armes aux mains de civils remet en cause la cohésion sociale et la paix dans le pays.

Il est urgent d'établir les faits et d'y remédier de manière indépendante afin de rétablir la vérité sur les responsabilités des auteurs des exactions dans l'île, avant que la situation ne dégénère et ne débouche sur une crise séparatiste comme nous l'avons vécue en 1997.

Face à tout cela, la société civile que nous représentons, recommande en urgence les mesures suivantes :

1. Sur la question d'Anjouan : établir une commission d'enquête indépendante compo-

sée des autorités comoriennes, de la SADEC, de l'ONU et de l'Union Africaine pour déterminer les responsabilités des événements criminels d'Anjouan.

2. Suspendre le dialogue inter-comorien en vue de trouver une solution pérenne à la participation de l'Union de l'opposition.

3. Appelle l'Union de l'opposition et la mouvance présidentielle à dépasser leurs cliques politiques dans l'intérêt supérieur de la nation.

4. Appelle les parties au dialogue à clarifier les mesures d'apaisement et vérifier leurs mises en œuvre.

5. Exige l'indépendance de l'organe du dialogue, afin qu'elle soit pleinement souveraine dans sa prise de décision et qu'elle n'ait de recours autre que ses membres.

- 6 Réitère la nécessité d'avoir dans le dialogue, un médiateur international et réclame un cadre de résolution de la crise institutionnelle avec tous les acteurs (opposition, gouvernement, gouvernorats des îles, société civile) avec la participation d'une médiation internationale

7. Demande le maintien et le respect des institutions légales des îles autonomes issues de l'expression populaire, qui font partie du cadre politique de tout dialogue constructif concernant l'avenir de la Nation.

Egalement, nous

8. Réclamons un retour à l'ordre constitutionnel d'avant le 12 avril 2018.

9. Prôtons la mise en place d'un cadre de concertation pour définir le contenu du projet de réforme constitutionnel.

10. Demandons un audit du fichier électoral qui soit fait de manière transparente.

11. Exigeons la suspension de toute initiative de modifications intempestives du

cadre législatif avant la fin du dialogue.

Les organisations de la société civile signataires :

Le Collectif de la 3ème Voie
Confédération des travailleurs comoriens
Modja
MDA
Réseau Amani
Ngoshawo
CAJC
Fédération comorienne des Droits de l'Homme
Usukani Wa Masiwa
Nouvelle OPACO

DEMENTI

Au nom de la Nouvelle OPACO composante de la société civile, moi Mahamoudou Ali Mohamed Président de cette organisation patronale apporte un démenti formel à la déclaration de la société civile sur le dialogue inter comorien.

La nouvelle OPACO n'a pas été associée à la rédaction de cette déclaration et n'a pas donné non plus son accord quant à son contenu. La Nouvelle OPACO n'a pas signé cette déclaration et ne peut y être associée.

Nous déplorons cette façon de faire qui témoigne d'un manque de respect des partenaires et surtout la manifestation d'une totale irresponsabilité de la part de ceux qui ont pris l'initiative d'intégrer quiconque sans leur approbation dans la liste des signataires.

Fait à Moroni le 25 Octobre 2018

REPRISE DES VOLS

Tarif au départ de Moroni

MAYOTTE

PROMO
110 000KMF*
Aller/Retour

Plus d'info

+269 328 69 69

*Voir conditions en agence et sur www.flyabaviation.com

AB Aviation